

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13.11.2007

Révision: 13.11.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** PROLOGUE®

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Produit phytosanitaire

Désherbant total

· **Producteur/fournisseur:**

Phytorus S.A

11 Boulevard de la Grande Thumine

Parc d'Ariane, Bât B

France: F-13090

Tel: + 33 4 42 52 72 12

Fax: + 33 4 42 52 68 52

· **Renseignements en cas d'urgence:**

ORFILA Tél: +33(0)1.45.42.59.59

Appeler le 15 ou le centre antipoison puis signaler vos symptômes au réseau Phy'attitude, n° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

2 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xi Irritant

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:**

Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Glyphosate 360 g/l

· **Composants dangereux:**

CAS: 1071-83-6	glyphosate (ISO)	Xi, N; R 41-51/53	25-50%
EINECS: 213-997-4			
CAS: 61791-26-2	Surfactant	Xn, Xi, N; R 22-38-41-51/53	2,5-10%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13.11.2007

Révision: 13.11.2007

Nom du produit: PROLOGUE®

(suite de la page 1)

- **Après inhalation excessive:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
Stocker dans un endroit sec et bien ventilé
Stocker hors de portée des enfants.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Stocker et charger à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** de -10°C à 30°C
- **Applications spécifiques** Nomenclature de classement selon ICPE : 1155

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13.11.2007

Révision: 13.11.2007

Nom du produit: PROLOGUE®

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**
Délai de retour sur parcelle : 48 heures
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Porter des gants, des vêtements de protection et un appareil de protection oculaire pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants** Porter des gants résistants aux produits chimiques
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Inodore

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	>100°C

· **Point d'inflammation:** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** Non applicable.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 1,17 g/cm³

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13.11.2007

Révision: 13.11.2007

Nom du produit: PROLOGUE®

(suite de la page 3)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· valeur du pH à 20°C:	4,7
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) à 25°C:	-3,2 Log P Kow (Glyphosate technique)

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
DL50 orale rat > 8000 mg/kg
DL50 dermale (rat) > 5000 mg/kg
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**
- **Toxicité aquatique:**
LC50 (96h) poisson 29 mg/l
EC50 (48h) daphnia 76 mg/l
ErC50 (72h) algue verte 12 mg/l
- **Remarque:**
Nocif pour les organismes aquatiques
- **IZNT :**
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 m (doses inférieures ou égales à 1900g sa/ha) et de 20 m (doses supérieures à 1900 g sa/ha) par rapport aux points d'eau
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) : polluant
Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations
- **SPI :**
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage ; [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13.11.2007

Révision: 13.11.2007

Nom du produit: PROLOGUE®

(suite de la page 4)

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -
- **Polluant marin:** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
2004/73/CE ; 2006/8/CE
Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

- **Phrases R:**
 - 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S:**
 - 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 - 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 - 23 Ne pas respirer les brouillards de pulvérisation
 - 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
 - 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 - 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 13.11.2007

Révision: 13.11.2007

Nom du produit: PROLOGUE®

(suite de la page 5)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Rappel des phrases R portées au paragraphe 3:22 *Nocif en cas d'ingestion.*38 *Irritant pour la peau.*41 *Risque de lésions oculaires graves.*51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

F